## COMMUNE NOUVELLE DE PLATEAU D'HAUTEVILLE

## EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~~~~~

**OBJET**: Régularisation du cadastre sur la parcelle cadastrée section K n°880 située rue des Fontanettes.

Séance du 24 avril 2024,

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre avril à dix-huit heures et trente-sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit avril deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents: 19

BEVOZ Sébastien, BORGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole

## Membres absents excusés avec pouvoir : 8

BILLON-BERTHET Claire pouvoir à Monsieur Patrick GENOD CHAPUIS Gérard pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS CRETIER Humbert pouvoir à Monsieur Joël BORGEOT GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Le Maire LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Bernard CORTINOVIS MERMILLON Eliane pouvoir à Madame Nicole ROSIER PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Monsieur Sébastien BEVOZ ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BOYER Corinne LYAUDET (MARIN) Jessie

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 19 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Madame Brigitte MOCELLIN concernant une parcelle cadastrée section K n°880 située rue des Fontanettes.

Cette parcelle est issue de la division de la parcelle cadastrée section K n°209 le 12 mai 1981 à la suite d'une convention établie le 13 août 1959 entre Monsieur André DASSIN, propriétaire, et la commune d'Hauteville-Lompnes. Monsieur André DASSIN s'est alors engagé à céder gratuitement le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue des Fontanettes en contrepartie de l'édification d'un mur par la commune afin de

clore le surplus de sa propriété.

Madame Brigitte MOCELLIN alerte la commune sur le fait que la parcelle cadastrée section K n°880 issue de cette division appartient toujours à la famille DASSIN alors que la route et le trottoir sont bien implantés

sur cette parcelle.

Conformément à l'avis favorable de la commission Travaux-urbanisme du 15 avril 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la régularisation du cadastre sur la parcelle cadastrée section K

n°880 située rue des Fontanettes.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** cette régularisation, les frais de notaire restant à la charge de la commune.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 14/05/2024

05-19 - 2